

DOSSIER DE PRESSE
Mars 2021

Le dispositif ECORENO'V évolue

Pour une rénovation
énergétique amplifiée


ECORENO'V

la métropole
GRAND LYON



Sommaire

- 
- 1. La rénovation énergétique au cœur de l'action de la Métropole de Lyon**
 - 2. Un dispositif efficace à faire évoluer**
 - 3. Les objectifs des évolutions**
 - 4. Fiche copropriétés du 14, rue Martin**

1. La rénovation énergétique au cœur de l'action de la Métropole de Lyon

La France est en retard en matière de rénovation énergétique. Aujourd'hui, seules « les passoires énergétiques » (étiquettes F et G, évaluées à 4,8 millions de logements) ont une obligation de rénovation face à l'impossibilité de remise en location à partir de 2023 et 2028. Pourtant 94% des logements affichent une étiquette énergétique inférieure à B.

Le Haut Conseil pour le Climat estime qu'il est essentiel de mettre en œuvre une politique massive

dans ce domaine avec 700 000 logements à rénover par an dès 2030 (et 370 000 par an d'ici là) pour atteindre les objectifs de réduction de 40 % des émissions françaises d'ici à 2030 (par rapport à 1990).

La Métropole de Lyon a ainsi développé le dispositif ECORENO'V dès 2015 pour accompagner la transition énergétique des logements métropolitains. Ce dispositif a connu un fort succès, avec plus de 16 000 logements rénovés, ou en cours de rénovation.





Bruno BERNARD, Président de la Métropole de Lyon : *« Face au défi du réchauffement climatique, la Métropole de Lyon a la capacité d'agir dans de nombreux secteurs. Le logement participe à hauteur de 18% des émissions de CO2 en France. Le dispositif ECORENO'V est indispensable pour mener à bien la transition écologique que nous portons pour notre territoire, avec un objectif ambitieux de réduire de 20 % l'énergie consommée. En améliorant ce dispositif et en accentuant notre action nous nous donnons les moyens d'y parvenir. »*

Renaud PAYRE, Vice-Président de l'Habitat, de Logement social et politique de la ville « *ECORENO'V a rencontré son public. Les modifications apportées à ce dispositif ont pour ambition de prendre en compte les situations que rencontrent les foyers les plus défavorisés en termes de précarité énergétique, sans avoir les moyens de pouvoir y remédier. Ce sera également l'occasion de promouvoir la qualité des projets et l'usage de matériaux biosourcés. Il s'agira enfin d'amplifier notre action sur le parc social. »*

2.

ECORENO'V depuis 2015 c'est un bilan positif et une forte montée en charge :



16 754

**LOGEMENTS FINANCÉS
DEPUIS 2015**

■ 10 548 logements privés financés



Dont **1 791** ménages modestes



126
Copropriétés
10 252 lgts



296
Maisons

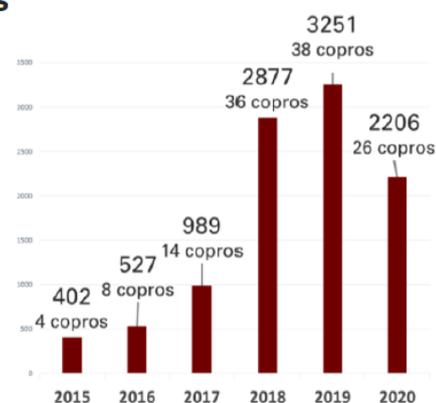


■ 6 206 logements sociaux financés

Dont **1 129** logements portés par des appels à projet Métropole

35 opérations

EVOLUTION COPROPRIETE



Aujourd'hui Ecoreno'V propose



→ Des Informations et de l'accompagnement :

Espace Info Énergie

- Porte d'entrée Ecoréno'v
- Information, conseils
- Copropriété, maisons, bailleurs sociaux



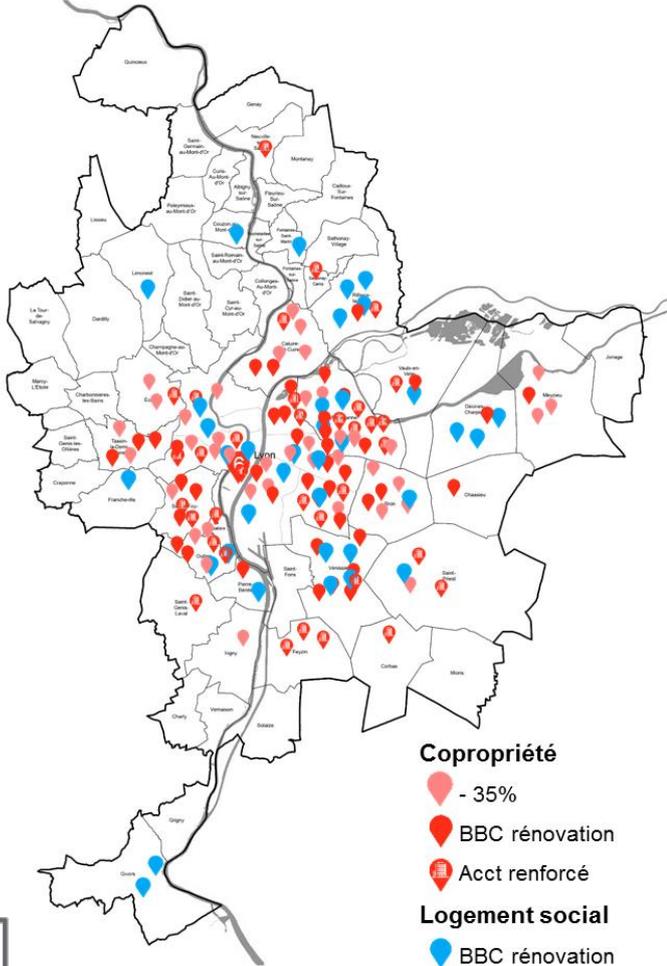
→ Marché d'accompagnement renforcé

- en copropriété
- 4 prestataires, 48 copropriétés



LOCALISATION DES PROJETS FINANCÉS PAR ECORÉNO'V

COPROPRIÉTÉS ET PARC SOCIAL



CHIFFRES CLÉS EN COPROPRIÉTÉ

71
COPROPRIÉTÉS
visant le
niveau BBC
5 575 lots

12 856€ Coût moyen /lot
travaux Ecoréno'v

12 Copros dégradées
ou fragiles

52% Gain
énergétique
moyen

43% Subvention collective
(hors CITE) en copros
classiques (**70%** en
copros dégradées)

17% Ménages
modestes



55
COPROPRIÉTÉS
visant au moins
**35% d'économies
d'énergie**
4 677 lots

8 692€ Coût moyen /lot
travaux Ecoréno'v

5 Copros dégradées
ou fragiles

41% Gain
énergétique
moyen

28% Subvention collective
(hors CITE) en copros
classiques (**48%** en
copros dégradées)

15% Ménages
modestes



CHIFFRES CLÉS DU PARC SOCIAL

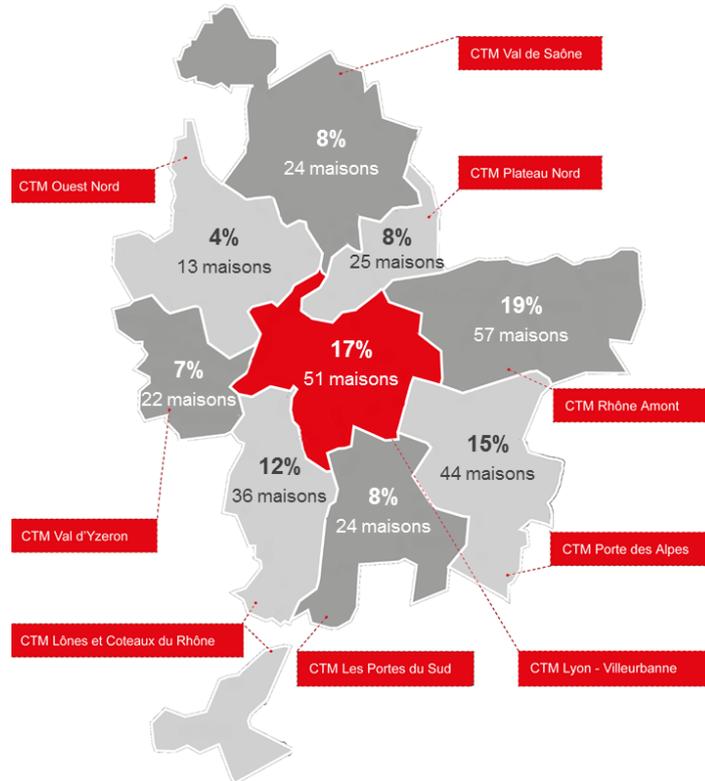
15 771 € Coût HT moyen /lgt
travaux Ecoréno'v

35 Opérations
financées

3 142€ D'aides
Ecoréno'v / lgt

MAISONS

PAR CONFÉRENCE TERRITORIALE DES MAIRES (CTM)



Projets financés par Ecoréno'v
dans 48 communes



CHIFFRES CLÉS EN MAISON

56
MAISONS
visant le
niveau BBC

49 793€ Coût moyen
travaux Ecoréno'v

5% Ménages
modestes

75% Gain
énergétique
moyen

14% Subvention
en
moyenne
(dont CITE)



dont 8 projets DOREMI

239
MAISONS
ont sollicité
l'aide **Bouquet
de travaux**

27 461€ Coût moyen
travaux Ecoréno'v

61% Ménages
modestes

38% Subvention en
moyenne (dont CITE)

(Supprimée à partir
du 01/06/2018 sauf
ménages modestes)

Avec le soutien de



Cofinancé par le programme
Horizon 2020 de l'Union européenne



Avec le concours
Du Programme
d'Investissements d'Avenir



Délégation
Développement Solidaire,
Habitat et Education



Direction de l'Habitat et du Logement
contact : ecatherin@grandlyon.com

grandlyon.com



GRANDLYON
la métropole



3.

Objectif des évolutions

Le dispositif ECORENO'V a démontré son efficacité, l'effet levier des aides financières est un des éléments clés de ce succès. Il a ainsi permis d'enclencher un vrai mouvement en faveur de la rénovation thermique des logements sur la Métropole qu'il s'agit d'amplifier aujourd'hui avec comme objectifs :

- De lutter contre la précarité énergétique (importance d'axer notre dispositif sur les ménages les plus fragiles en apportant des aides individuelles complémentaires dans le cadre de la délégation que la Métropole de Lyon assure en ce qui concerne les aides de l'Agence nationale de l'habitat - ANAH)
- D'améliorer des conditions de vie des habitants : confort thermique l'hiver et l'été
- De lutter contre le réchauffement climatique et réduire les consommations énergétiques
- D'adapter nos environnements quotidiens au changement climatique
- De conforter le secteur du BTP et des filières économiques locales

La Métropole de Lyon souhaite en effet accentuer son action en doublant le montant alloué à ce dispositif, en le passant d'un peu plus de 33M€ de projets réalisés à 74M€ pour la période 2021-2026.

Avec la délibération approuvée au cours du Conseil de la Métropole de Lyon des 15 et 16 mars, la Métropole affine son action afin de :

→ **Poursuivre et développer les interventions ECORÉNO'V**

- Une forte continuité des aides existantes avec une meilleure prise en compte des foyers les plus fragiles
- Le souhait d'un renforcement des interventions dans le parc social (rééquilibrage vis-à-vis du parc privé)

→ **Financer davantage de projets tout en restant très exigeant sur la qualité**

- Petites copropriétés, bâtiments à enjeux architecturaux...
- Poursuite du financement des audits énergétiques en copropriétés et maisons individuelles
- Création d'une aide à la maîtrise d'œuvre pour les copropriétés et les maisons individuelles, élément clé pour enclencher ces projets de rénovation.

→ **Intégrer de nouveaux enjeux :**

- Renforcement des bonus biosourcés
- Ajout de bonus confort d'été (dont végétalisation toiture et façade), sortie fioul, raccordement au chauffage urbain, énergies renouvelables, réemploi

→ **S'adapter au contexte national de création de MaPrimeRénov' copropriété :**

un nouveau financement collectif pour les copropriétés dites banales, le cumul entre MaPrimeRénov' copropriété et l'aide socle Ecoréno'v ne sera plus possible hormis pour les copropriétés fragiles et dégradées car les aides de Maprimeréno'v en copropriété banale sont déjà très attractives, les aides individuelles pour les plus fragiles seront renforcées de la part de la Métropole de Lyon dans une prochaine délibération prévue en mai 2021 dans le cadre de la délégation Anah, ceci afin de s'assurer que les ménages modestes soient toujours en capacité de participer aux projets collectifs.

Les nouvelles aides du dispositif ECORÉNO'V :

Éligibilité des projets à ECORÉNO'V seulement si la sortie du fioul est effective.

Le cumul entre MaPrimeRénov' copropriété et l'aide socle ECORÉNO'V ne sera plus possible hormis pour les copropriétés fragiles et dégradées.

Un Bonus matériaux biosourcés, confort d'été.



→ Copropriété :

- 2 000 € /logement si -35% économie d'énergie
- 3 500 € si BBC
- Bonus pour le passage en chauffage et ECS collectifs et amélioration équipements individuels de production ECS
- aide pour les projets innovants et/ou démonstrateurs
- Bonus énergies renouvelables, réseau de chauffage urbain, sortie du fioul



→ Maisons :

De 3 500 € à 5 000 € si BBC selon coût travaux (non soumis aux revenus) et bonus de 500€ si BBC et test d'étanchéité ou 2 000 € si 3 postes de travaux ET ménages modestes (ANAH)

Bonus énergies renouvelables, réseau de chauffage urbain, sortie du fioul



→ Parc social :

- 2 000 € /logement si -35% économie d'énergie
- 3 500 € si BBC
- aide pour les projets innovants et/ou démonstrateurs
- Bonus ingénierie liée au réemploi

4.

Fiche du 14, rue Martin, Lyon 3^e

La construction du bâtiment date de 1956. Il présente des façades porteuses en mâchefer de 40 cm d'épaisseur. La copropriété est composée de 5 logements tous équipés d'appareil de chauffage et de production d'eau chaude individuels (4 logements au gaz, 1 logement à l'électricité).

Le point de départ est l'obligation de réaliser un ravalement. La copropriété a souhaité aller plus loin que le simple entretien des façades et étudier la réalisation de travaux d'économies d'énergies.

Cette opération de niveau -35% d'économie d'énergie est en travaux depuis le 2 mars et jusqu'au 26 mars : pose de panneaux de fibre de bois en isolation thermique par l'extérieur, isolation de la toiture par surélévation. La quote-part moyenne avant subvention s'élève à 26 000 € par logement. La copropriété bénéficie de l'aide ECORÉNO'V Métropole (socle + bonus biosourcé soit 15 000€ pour l'ensemble de la copropriété), de l'aide ville de Lyon et des Certificats d'Economie d'Énergie.



Ce projet de rénovation énergétique se distingue de la majorité des projets financés par ECORÉNO'V jusqu'à présent sur trois aspects :

- **Il s'agit de la première copropriété ECORÉNO'V à solliciter le bonus biosourcé en isolation thermique par l'extérieur** solution qui sera encouragée dans le nouveau règlement ECORÉNO'V

- **La taille réduite de la copropriété (5 logements)**

- **L'absence d'intervention sur le système de chauffage individuel**

Les travaux ont porté sur l'isolation des toitures en surélévation (sarking) et des murs par l'extérieur. Dans les deux cas, le matériau utilisé est biosourcé (fibre de bois). Ces actions individuelles ont été complétées par des actions individuelles du logement du RdC (remplacement chaudière électrique par gaz, isolation plancher bas).

Coût total : 131 000€ TTC (sans aides) dont : 72 000€ d'isolation des murs 47 000€ de reprise de la charpente et d'isolation des toitures 11 000€ d'ingénierie (maîtrise d'œuvre, syndic, coordinateur SPS)	Aides financières totales : 24 659€ ECORENO'V base : 10 000€ Bonus Ecoréno'v biosourcés : 5 000€ Ville de Lyon : 5 000€ Certificats d'économies d'énergie : 4 659€
---	---

Service Presse Métropole de Lyon

Nicolas Pérez

nicolas.perez@grandlyon.com

04 26 99 39 51 / 06 67 95 13 59

www.grandlyon.com/presse

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

www.grandlyon.com